

**PROCES-VERBAL de la séance commune
CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE
COMITE DE PILOTAGE
DE L'EUR ODYSSEE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025**

Adopté en COSP du 18/06/2026

Adopté en COPIL du 30/06/2026

Séance tenue en présentiel

Etaient invité.e.s :

▪ **Pour le COSP**

MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE

Collège A : Julien ANDRIEU, Fanny VERKAMPT, Arnaud BARTOLOMEI, Christian RINAUDO / **Collège B :** Géraldine BOZEC, Frédéric COUSTON, Auréade HENRY, Quentin MEGRET / **Collège BIATSS :** Valérie DALL'O, Sébastien GUINET

Avait donné procuration :

Martine REGERT à Auréade HENRY

▪ **Pour le COPIL**

MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE

Julien ANDRIEU, Fanny VERKAMPT / **Direction laboratoire :** Lionel GOURICHON (arrivé à 9h50), Marie LESCLINGAND / **Direction département :** Laurent FOURNIER, Dennis FOX (arrivé à 9h50), Isabelle PIMOUGET-PEDARROS, Gille FRIGOLI, Jennifer BASTART / **Autres membres :** Bruno DE CARA

Avaient donné procuration :

Barbara MEAZZI à Isabelle PIMOUGET-PEDARROS / Jacques ARASZKIEWIEZ & Isabella EERONI à Julien ANDRIEU / Véronique MAGRI à Fanny VERKAMPT

AUTRES MEMBRES PRESENTS sans droit de vote

Jennifer BASTART, Diego MORENO, Myrina MEUNIER, Monique VERRIERE (Secrétariat de séance)

Invitée : Natacha DUPUIS (Responsable du service financier du Campus Carlone)

MEMBRES EXCUSES ou ABSENTS

Isabelle MILHABET, Karine EMSELLEM, Benoît DEIJARD, Mathieu JEANNARD, Fayna AIT CHELLOUCHE, Johane GAUTHIER, Lucie BARGEL, Stéphane BOUISSOU, Elodie BRICHE, Jean-Luc PLO, Federica INFANTINO, Jules LEPOUTRE, Laurent FOURNIER, Agnès JEANJEAN, Sandrine BONNARDIN, Lydie DUSSOL, Germain BUTAUD, Nicolas VIAUX, Silvia MARZAGALLI, Jacques ARASZKIEWIEZ, Fabrice DECOUPIGNY, Sandra PEREZ, Nassima KIRECHE, Aurélia FERRARIS, Edith GALY, Emmanuel TRIC, Christophe CHARLIER, Franck BRILLET, Jean-Christophe MARTIN, Yannick RUMPALA, Jules LEPOUTRE, Virginie RAYBAUD, Marie-Joseph BERTINI, Claudine BATAZZI, Serge QUILIO

ORDRE DU JOUR

1 - Institutionnel - Approbation des procès-verbaux :

- Du COPIL du 27/02/2025
- Du COPIL du 30/06/2025

2 - Formation

- Attribution des bourses d'excellence de Master 2 (*votes du COSP et du COPIL*)

3 - Financier

- Budget composante ODYSSEE 2025 : atterrissage
- Recommandations de l'établissement sur l'élaboration du budget 2026
- Budget composante ODYSSEE 2026 : projections

4 - Informations et questions diverses

M. Julien ANDRIEU ouvre la séance à 9 heures 30.

1 - Institutionnel – Approbation des procès-verbaux (vote COPIL)

Le procès-verbal du COPIL du 27 février 2025 est approuvé à l'UNANIMITÉ

Le procès-verbal du COPIL du 30 juin 2025 est approuvé à l'UNANIMITÉ

2 - Attribution des bourses d'excellence de Master 2 - SFRI (votes COSP-COPIL)

Mme Auréade HENRY présente ce point.

Elle indique que pour cet appel, 20 candidatures ont été reçues. La commission ad hoc, composée de M. Julien ANDRIEU, Mme Fanny VERKAMPT, M. Frédéric COUSTON, Mme Valérie DALLO et elle-même, s'est tenue le 6 novembre 2025 pour examiner l'ensemble des dossiers. Ils ont été répartis à raison de 4 dossiers par membre de la commission (soit un seul évaluateur par dossier). Le travail d'analyse s'est appuyé sur des grilles critériées légèrement modifiées pour cet appel concernant les M2 puisqu'elles avaient à ce jour été uniquement appliquées aux bourses d'excellence de M1.

Un premier constat montre que les dossiers proviennent de huit parcours de master. Parmi les vingt candidatures examinées, quatorze émanent d'étudiantes et six d'étudiants, soit une proportion de candidatures féminines environ deux fois supérieure à celle des candidatures masculines.

Cette année, la commission ad hoc a attribué 4 bourses. Elle s'est assurée de vérifier qu'il n'y avait pas de biais lié à l'évaluateur : les 4 dossiers qui sont ressortis ont été évalués par 4 membres différents. Il n'y a pas de biais non plus lié à la manière de noter en fonction des disciplines puisque 4 parcours différents sont représentés. Les quatre candidats sont particulièrement excellents, ils sont tous major de leur promotion, ont obtenu de très bons résultats depuis la L1, ont rédigé d'excellentes lettres de motivation et sont impliqués dans le collectif. Parmi les quatre lauréats, on compte trois femmes et un homme, en cohérence avec la proportion majoritaire de candidatures féminines.

Lors de l'examen des dossiers, il est apparu que la demande de transmission du mémoire de master, prévue dans l'appel à candidatures, alourdissait le processus d'évaluation. Il est proposé de supprimer cette exigence, l'appréciation scientifique pouvant s'appuyer sur la note obtenue au mémoire.

Les lauréats retenus sont les suivants :

CANDIDATS		Inscrits en MASTER 2 2025/2026		
NOM	Prénom	Mention	Parcours	Montant (en euros)
STANCHEVA	Mihaela	Sciences Sociales	ATIS - Anthropologie des Techniques et des Innovations	3.000,00
TAVERNIER	Flora	Sciences Sociales	Migration Studies	3.000,00
MEYER	Raphaël	Ville et environnements urbains	AIR - Pollution Atmosphérique, Changement Climatique, Impacts Sanitaires, Energies Renouvelables	3.000,00
ANTONINO	Lorette	Histoire, Civilisations et Patrimoine	HMCM - Histoire Mondiale et Connectée de la Méditerranée	3.000,00
				12.000,00

Modalités de versement :

- Premier versement : fin novembre 2025
- Deuxième versement : courant février 2026

La bourse sera suspendue en cas d'absence répétée et injustifiée de l'étudiant.e soit en cours, soit en travaux dirigés, soit aux examens. La bourse pourra être retirée en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.

Cette proposition est validée à l'UNANIMITE par les membres du COSP
Cette proposition est validée à l'UNANIMITE par les membres du COPIL

La proposition de supprimer dans l'AAC Bourse d'excellence la transmission du mémoire de master est validée à l'UNANIMITE par les membres du COSP
est validée à l'UNANIMITE par les membres du COPIL

Mme Auréade HENRY indique que de nouveaux appels à candidatures pour une bourse d'excellence M1 et une bourse de mobilité M2 vont être lancés pour un retour vers la mi-février 2026. La commission ad hoc se réunira de nouveau pour examiner les dossiers reçus et proposer un classement aux deux instances COSP et COPIL.

3 - Financier

Mme Natacha DUPUIS - Responsable du service financier du Campus Carlone – est invitée à présenter ce point relatif aux :

- ⇒ Budget composante ODYSSEE 2025 : atterrissage
- ⇒ Recommandations de l'établissement sur l'élaboration du budget 2026
- ⇒ Budget composante ODYSSEE 2026 : projections

➤ **Budget composante ODYSSEE 2025 : atterrissage**

- **Tableau - Budget 2025 : EUR ODYSSEE**

Un tableau comparant le budget initial 2025 ouvert d'un montant de 194.438 € et le budget revu ouvert au 02/10/2025 d'un montant de 218.307 € est présenté (pour rappel ce budget est construit sur la base des ressources propres générés par la composante). Par rapport au budget initial, les recettes ont été réactualisées positivement notamment grâce à la variation du nombre d'étudiants inscrits dans les formations en contrat d'apprentissage et des diplômes d'établissement générant ainsi un surplus de 22.675 euros après prélèvement des 5 % par le central.

Ce tableau fait également apparaître un nombre d'HeqTD par formation. Mme Myrina MEUNIER explique que ces heures correspondent aux heures maquettées, c'est-à-dire aux volumes d'enseignement prévus dans la maquette pédagogique. Un point d'étape a été réalisé sur l'exécution de celles-ci. Sur les 3.054 heures maquettées pour les formations en apprentissage, environ 2.000 heures ont été liquidées à ce jour (cf. OSE). Un écart d'environ 426 heures a été identifié entre les heures prévues et les heures liquidées pouvant s'expliquer par des absences d'enseignants, des interventions imputées en fonctionnement plutôt qu'en masse salariale ou des vacataires n'ayant pas transmis leur dossier administratif complet, empêchant leur mise en paiement. Il est rappelé qu'une régularisation reste possible pendant plusieurs années (jusqu'à 5 ans), ce qui implique des réouvertures budgétaires potentielles en cours d'exercice.

En ce qui concerne les recettes liées à la formation continue, le suivi de celles-ci est assuré par la DAF. Des précisions restent à apporter sur les modalités exactes de calcul et de ventilation au profit de la composante.

Un point a également été fait sur l'appel de fonds relatif aux mesures d'accompagnement CFA.

Enfin, le DU PAD a eu plus d'inscrits que prévu (15 au lieu de 8).

Mme Myrina MEUNIER indique qu'une réactualisation du budget est nécessaire en cours d'année afin de permettre d'ajuster les prévisions aux heures réellement exécutées, d'intégrer les régularisations éventuelles, de tenir compte des écarts entre prévision et exécution.

- **Tableau - Dépenses engagées au 13/11/2025 et l'atterrissage estimé à fin décembre 2025**

Mme Natacha DUPUIS présente ensuite un tableau détaillé des dépenses 2025.

NATURE	Recettes (en euros)	Dépenses (en euros)
Budget « Droit à dépenser » actualisé au 13/11/2026	267.864	
Dépenses engagées au 13/11/2026		119.872
Dépenses à venir d'ici fin 2025 (non engagées)		122.468
Disponible estimé à fin 2025	25.524	

Mme Myrina MEUNIER indique que ce reliquat servira en partie à financer la journée du 11 décembre 2026 (tables rondes) ainsi que la soirée de la première remise de diplômes master de l'EUR.

Le budget global actualisé au 13/11/2026, a pu être augmenté grâce notamment aux deux appels de fonds complémentaires 2024/2025 du CFA, le remboursement des frais CNU par le Central, les 22.675 euros évoqués précédemment et le « défléchage » du reliquat du projet ESPOIR.

En ce qui concerne le budget lié à la formation continue, géré directement par le service dédié, le disponible estimé à fin 2025 est de 10.034 euros.

- **Tableau – Zoom sur les allocations aux formations de 2025**

Il est rappelé que les formations de licence et de master de l'EUR ont bénéficié, cette année encore, d'une allocation de l'EUR d'un montant de 1.000 euros majorés pour certaines d'entre elles d'un budget lié à l'inscription d'étudiants en formation continue (Licence psychologie, Masters AIR et PST). La typologie des dépenses est présentée. Il s'agit de surveillances d'examens, de déjeuners et traiteurs, d'interventions d'invités extérieurs, d'achat de matériel informatique, etc.

Le versement de cette allocation suscite plusieurs remarques de la part de certains membres présents quant à ses modalités d'utilisation et à l'autonomie dont disposent les formations. En effet, il semblerait qu'une certaine confusion subsiste à ce sujet, notamment concernant l'achat de matériel informatique, la rémunération d'un vacataire ou encore la prise en charge de frais de bouche. De même dans le cadre strict des 1.000 euros par formation quelles seraient les possibilités en cas d'un léger dépassement.

Mme Fanny VERKAMPT et M. Julien ANDRIEU rappellent qu'il est de la responsabilité de la Direction de l'EUR de faire appliquer les recommandations de l'établissement en termes d'utilisation raisonnable des budgets alloués et que, malgré la situation financière actuelle, elle a tenu à conserver ce dispositif d'appui destinés exclusivement aux formations. Cependant un cadrage semble nécessaire pour clarifier la situation, tel que ne pas utiliser l'entièreté de l'enveloppe aux seuls frais de bouche par exemple.

M. Julien ANDRIEU évoque une question qui lui a été posée par un RP concernant la pluri-annualité de l'enveloppe. Ce serait une amélioration du point de vue des RP, mais il conviendra d'en vérifier la faisabilité.

➤ **Recommandations de l'établissement sur l'élaboration du budget 2026**

M. Julien ANDRIEU et Mme Fanny VERKAMPT font part des recommandations énoncées par M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président en charge du Conseil d'Administration, des Moyens et du Patrimoine.

Ils présentent un tableau chiffré sur la reconduction des pistes d'économies. Les montants seront moins importants qu'en 2025 (6.979.000 euros contre 8.263.000 euros).

- Revalorisation du coût support intégré dans le modèle économique de prélèvement opéré sur les formations en alternance : passage de 1.467 à 1.799 euros.
- Mise en œuvre stratégique des exonérations des droits différenciés pour les nouveaux entrants : La mise en œuvre stratégique des exonérations des droits différenciés pour les nouveaux entrants nécessite une clarification au sein de l'EUR. En effet, les crédits n'ont jamais été appelés : en l'absence d'appel, ils demeurent à l'établissement. Une discussion devra être engagée sur ce sujet en instances afin d'exprimer un avis collectif. Le sujet est identifié comme clivant au sein de l'établissement. Il conviendra d'évaluer précisément les montants concernés afin de mesurer l'enjeu budgétaire réel.
- Suppression du prélèvement supplémentaire de 5 % des ressources propres de toutes les composantes et structures, initié en 2025.
- Reliquat du CFA non utilisé sans ouverture en dépenses.
Il est 7 fois inférieur à celui de 2025. Sur le reliquat appelé l'établissement prend 50 %. Ce mécanisme de prélèvement sur reliquat prendra fin en 2027.
- Diminution de 50 % de l'enveloppe intéressement.
Jusqu'à ce jour l'EUR a toujours fait l'effort de sanctuariser une enveloppe intéressement pour qu'elle reste identique aux précédentes. L'ambition est de maintenir cette dynamique pour 2026.
- Diminution de 10 % des budgets des services centraux et communs (dont crédits formations)
Seule, la DSI n'est pas concernée par cette diminution.
- Contribution crédits recherche
Cette économie est en nette augmentation et va toucher les laboratoires.
- Frais de gestion DU - nouveauté
L'introduction d'une taxation supplémentaire au titre des frais de gestion applicable aux DU risque d'avoir un effet sur l'équilibre des DU de l'EUR. Le déficit devra être pris sur les ressources propres de l'EUR ou bien conduire à une augmentation des frais d'inscription. Cependant, le VP se dit attentif à chaque situation particulière.
- Frais de gestion relatif à la taxe d'apprentissage (20 %) - nouveauté
L'EUR ne devrait pas être concernée.
- Impact +
Les frais de publication en open access (APC) dans le cadre du dispositif Impact+ seront pris en charge par l'IDEX.

➤ **Budget composante ODYSSEE 2026 : projections**

Mme Natacha DUPUIS présente le tableau « budget 2026 de l'EUR ODYSSEE » remonté auprès des services financiers.

Tout d'abord, elle rappelle les principales évolutions dans la construction de ce budget 2026 :

- Suppression du prélèvement de 5 % sur les ressources propres.
- Mise en place d'un prélèvement de 20 % sur les recettes issues de la taxe d'apprentissage.
- Introduction d'une taxation supplémentaire au titre des « frais de gestion » applicable aux DU.

Il est précisé que le calcul des HeqTD s'est effectué sur la moyenne des heures liquidées sur 3 ans.

Le budget prévisionnel s'élève donc à 109.288 euros en ne tenant pas compte des budgets FOCO et DU. Sa ventilation est la suivante :

- Des dépenses incompressibles c'est-à-dire masse salariale, visites en entreprises et prime pour les porteurs de DU (soit 71 % du budget).
- L'allocation aux formations maintenues (pour 16.000 euros).
- Autres dépenses (15.788 euros) pour les jurys de thèses, missions, CNU, budget formations en apprentissage et pilotage.

L'Equipe de Direction de l'EUR ODYSSEE remercie vivement Mme Natacha DUPUIS pour l'ensemble de son travail et son implication dans la préparation des budgets de la composante, sa disponibilité et sa pédagogie.

4 - Informations et questions diverses

- **Rappel des 5 ans d'ODYSSEE**

Le 11 décembre prochain, l'EUR ODYSSEE organise toute une journée et soirée pour célébrer les 5 ans de l'EUR ODYSSEE.

- De 9h30 à 17h00 : Journée scientifique articulée autour de trois tables rondes. La direction de l'EUR a donné la parole à la communauté enseignante et scientifique afin de sélectionner, parmi plusieurs propositions, les thématiques à aborder. Les trois sujets retenus sont les suivants :

- ❖ **Les métiers d'avenir dans les Sciences de la Société et de l'Environnement.** *Pourquoi et comment tisser des liens avec le territoire et les entreprises pour cela ?*
- ❖ **Enseigner et faire de la recherche à l'ère des IA génératives.** *Retour d'expériences et regards croisés.*
- ❖ **Politique Scientifique.** *Pilotage des axes scientifiques, de dépôt de projets de recherche, politique doctorale de l'EUR.*

- Suivra la première cérémonie de remise de diplômes de master en première partie de soirée clôturée par un apéritif.

- **Conseil de perfectionnement**

M. Quentin MEGRET indique que la procédure de mise en place du conseil de perfectionnement a été validée le mois dernier. La phase d'opérationnalisation va pouvoir être lancée. D'ici fin juin 2026, les responsables pédagogiques recevront un socle de données.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Fanny VERKAMPT et M. Julien ANDRIEU remercient les membres et lève la séance à 11 heures 49.

Université Côte d'Azur
Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE
Société et Environnement
Directeur
Julien ANDRIEU

